

Comité social territorial central 24 novembre 2025

Compte-rendu CFTC

Budget primitif emplois 2026

Charte des utilisateurs du système d'information Ville

Plan de continuité d'activité de la Ville de Paris

Le budget emplois 2026 sera soumis au vote du Conseil de Paris entre les 16 et 19 décembre prochains. À cette occasion, la **CFTC** revient sur la présentation de ce projet de budget primitif au comité social territorial (CST) central. À l'ordre du jour de ce CST, présidé par Olivia Polski, l'élu en charge des ressources humaines, 4 points étaient inscrits à l'ordre du jour dont **3 soumis pour avis au vote des organisations syndicales** :

- **Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025** (*pour avis : adopté à l'unanimité*)
- **Le budget primitif (BP) emplois 2026** (*pour avis*)
- **La charte des utilisateurs du système d'information de la Ville de Paris** (*pour avis*)
- **Le plan de continuité d'activité (PCA) de la Ville de Paris** (*pour information*)

La **CFTC** dans sa déclaration d'ouverture s'est une nouvelle fois élevée contre la succession de mesures défavorables aux fonctionnaires : le jour de carence et son éventuel allongement à nouveau envisagé, le gel du point d'indice qui contribue à l'appauvrissement des agents, l'épuisement de trop nombreux agents avec une charge de travail jugée de plus en plus lourde notamment par les femmes et les cadres.

LE BUDGET PRIMITIF (BP) EMPLOIS 2026 (*vote pour avis*)

LE BUDGET EMPLOIS 2026 DÉTAILLE POUR CHAQUE FONCTION* ET PAR CORPS LES MODIFICATIONS (en + ou en -) DU NOMBRE DE POSTES BUDGÉTAIRES À LA VILLE (c'est-à-dire le nombre de postes qui peuvent réglementairement être pourvus sur l'année 2026).

CE NOMBRE REPRÉSENTE ce que l'on appelle L'EFFECTIF RÉGLEMENTAIRE.

De nombreux amendements ont été présentés par les organisations syndicales tendant à favoriser l'emploi à la ville. La **CFTC** les a votés. Au final, l'Exécutif a accepté de retenir la création de 4 postes



d'infirmières et 2 postes de psychologues à la Direction de la Santé Publique (DSP) ainsi que 2 postes de secrétaires médico-sociaux à la DRH.

Vote des OS : Vote CONTRE de la CFTC (14 voix CONTRE et 1 voix POUR)

En savoir plus » [Projet de budget emplois 2026](#)

Explication du vote CFTC :

La **CFTC** prend acte des mouvements budgétaires et du solde des postes affichés ainsi que d'une baisse du nombre de postes vacants sur la Ville. Cependant, le **nombre « réglementaire » de postes**, fixé par le **budget**, **reste pour la CFTC encore trop éloigné de l'effectif « réel », c'est-à-dire du nombre d'agents réellement présents sur le terrain, dans les services et les ateliers ...** Il manque des agents sur de très nombreux secteurs. Ces sous effectifs chroniques pèsent sur les équipes présentes, compromettent la qualité du service public et génèrent de la souffrance au travail.

Pour la **CFTC**, faire disparaître ces sous-effectifs doit rester une priorité essentielle de la Ville. La **CFTC** continuera à réaffirmer cette priorité distincte de l'affichage budgétaire « comptable » des postes.

Parmi les remarques de la **CFTC** : une certaine surprise devant la création de 4 postes d'inspecteur à l'**Inspection générale** présentés comme « pour renforcer les enquêtes administratives ». Il y a déjà un nombre important d'inspecteurs à la Ville. Le nombre des enquêtes administratives aurait-il augmenté dans de telles proportions qu'il faille créer 4 postes supplémentaires ? Alors pourquoi ces créations de postes ? Pour la **CFTC**, d'autres besoins urgents existent sur la Ville et les combler aurait été plus efficient que la création de ces 4 postes.

Au projet du BP EMPLOIS 2026 figurent :

- **588 créations d'emplois (dont 400 pour la sécurité à la DPMP)**
- **71 résorptions de l'emploi précaire (postes créés pour accueillir des vacataires)**
- **429 suppressions d'emplois (appelées communément « redéploiements » !)**
- **10 suppressions de contrats de projet (sortis du périmètre des emplois permanents)**
- **4 suppressions par changement de périmètre**
- **3 transformations (solde négatif)**

D'où un solde net de + 213 postes budgétaires (588 + 71 - 429 - 10 - 4 - 3)

(à comparer aux + 258,5 postes au BP 2025, + 594,5 postes au BP 2024, + 345 au BP 2023 et + 313 au BP 2022)

Pour la CFTC ce solde net doit être ramené à + 142 postes (à comparer aux - 12,5 au BP 2025, + 293,5 postes au BP 2024) en ôtant les 71 postes budgétaires créés pour la résorption de l'emploi précaire.

En effet, les 71 résorptions de l'emploi précaire correspondent à des créations de postes pour des agents actuellement vacataires. En langage budgétaire, on parle de « créations » d'emplois puisque l'on augmente le total du nombre prévisionnel de fonctionnaires mais cela ne correspondra pas à de véritables nouvelles « embauches » puisqu'il s'agit de permettre à des agents travaillant déjà à la Ville de sortir de l'emploi précaire en changeant de statut.



Principaux éléments relevés par la CFTC :

- **Un très grand nombre de créations de postes budgétaires (hors résorption de l'emploi précaire) : + 588 postes** (un des plus importants des 5 derniers exercices : 670 au BP 2025, 717 créations au BP 2024, 423 au BP 2023, 335 au BP 2021, 228 au BP 2020, 337 au BP 2019 et 228 au BP 2018)
- **Un nombre important de postes créés pour la résorption de l'emploi précaire : 71 postes**, essentiellement sur la DASCO mais en très forte diminution (- 75 %) par rapport au BP 2025 (280 postes créés au BP 2025, 322 postes au BP 2024, 210 postes au BP 2023, 19 postes au BP 2022).
- **Un nombre très élevé de suppressions de postes (« redéploiements ») : - 429 postes** (- 694 au BP 2025, - 423,5 au BP 2024, - 313 au BP 2023, - 129 au BP 2022) répartis comme suit :
 - ⇒ - **182 postes à la DPMP** : 102 agents de surveillance et 80 inspecteurs de sécurité
 - ⇒ - **120 postes à la DASCO** en lien avec la démographie scolaire (baisse du nombre d'élèves) : baisse de la natalité, effets d'éviction vers la périphérie ou l'enseignement privé. Nature des postes : 54 postes d'adjoint d'animation et d'action sportive, 20 de professeurs de la Ville de Paris (PVP), 6 d'animateur, 40 d'agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM) (*Pour mémoire, - 100 au BP 2025*) : - 75 postes d'agents techniques des écoles, - 16 postes de professeurs de la Ville de Paris, - 7 secrétaires administratifs (SA), - 5 adjoints techniques (AT), - 3 techniciens des services opérationnels (TSO) et - **106 au BP 2024**)
 - ⇒ - **61 postes à la DFPE** : 61 postes correspondant à des équipements d'accueil de la petite enfance fermés pour travaux : 13 agents de la petite enfance, 23 auxiliaires de puériculture, 15 éducateurs de jeunes enfants (EJE) et 10 puéricultrices.
 - ⇒ - **46 postes à la DILT** : 16 postes d'adjoints techniques (AT), 21 de TSO et 9 d'assistants exploitation conducteur
 - ⇒ - **20 postes au Cabinet de la Maire**
 - ⇒ - **10 autres postes dans d'autres directions.**
- **Un solde net d'emplois affiché de + 213 emplois pour le BP 2026** : à comparer aux soldes des précédents BP (+ 258,5 au BP 2025, + 594,5 au BP 2024, + 345 au BP 2023, + 313 au BP 2022, + 164 au BP 2021, + 8 au BP 2020 (- 30 à périmètre constant), - 19 au BP 2019, -23,5 au BP 2018). Toutefois, ce nombre en excluant la résorption de l'emploi précaire et les changements de périmètre, peut être ramené à un solde net de + 142 emplois (213 - 71) contre -12,5 emplois au BP 2025 et + 293,5 emplois au BP 2024.
- **3 transformations** (solde négatif)
- **4 diminutions de postes** (solde négatif) liées à un changement de périmètre

Explications techniques sur le BP emplois

Les évolutions à la hausse ou à la baisse du nombre de postes (par direction, par fonction, par corps ...) et dont la date d'effet est fixée sur l'année 2026 (entre janvier et décembre) correspondent à **cinq types d'évolutions** :

- des **créations** de postes ;
- des **transferts** (d'une direction vers une autre) ;
- des **transformations catégorielles** (agents qui changent de corps) ;
- des **redéploiements** (= **suppressions** de postes existants sur des directions)
- des **changements de périmètre** (ex : mouvements de la Ville vers l'Etablissement public Paris musées (EPPM), le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) ou une Caisse des Ecoles) .



L'effectif budgétaire « théorique » (nommé **effectif règlementaire**) est fixé par fonction*, catégorie, corps ou emplois (tous grades confondus). Il est fixé à **55 913,5 sur 2026** (55 666,5 postes sur 2025) par le projet de délibération **2025 DFA-DRH 69 Projet de budget primitif emplois pour 2026** qui sera présenté au Conseil de Paris des 16 au 19 décembre prochains (hors effectifs de l'Aide sociale à l'enfance) soit **un solde de + 213 postes** par rapport au dernier effectif voté (Budget supplémentaire (BS) délibéré et voté à mi 2025).

Les effectifs « réels » sont inférieurs aux effectifs budgétaires à cause des vacances d'emplois (emplois non pourvus suite à des départs à la retraite, des démissions, des détachements ...). Certains de ces emplois restent aussi vacants en l'absence de recrutements insuffisants... (insuffisance de candidats aux concours, abandons...). **La question de l'attractivité de la Ville reste un sujet majeur.**

* **Les postes du budget général sont répartis sur 9 grandes fonctions générales** (une direction peut avoir des postes sur une ou plusieurs fonctions). S'y ajoutent les 3 budgets annexes : celui de l'eau (BAE), celui de l'assainissement (BAA) et celui des transports automobiles municipaux (TAM).

Les 9 fonctions et les directions associées sont les suivantes :

- **Fonction 0 : Services généraux** (CAB, DAJ, DCPA, DDCT, DFA, DICOM, DILT, DRH, DSIN, IG, SG)
- **Fonction 1 : Sécurité** (DPMP, DLH)
- **Fonction 2 : Enseignement, formation professionnelle et apprentissage** (DASCO, DAE, DRH)
- **Fonction 3 : Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs** (DAC, DJS, DDCT, SG)
- **Fonction 4 : Santé et action sociale** (DSOL, DFPE, DAE, DSP)
- **Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat** (DLH, DU, DEVE, DVD, DDCT, DLH)
- **Fonction 6 : Action économique** (DAE)
- **Fonction 7 : Environnement** (DPE, DCPA, DEVE, DTEC)
- **Fonction 8 : Transports** (DVD)

Principales évolutions pour chaque direction (solde et détail des postes créés ou supprimés)

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| → CAB : - 21 postes | → DLH : + 2 postes |
| → DAC : + 28 postes | → DPE : + 26 postes |
| → DAE : stabilité | → DPMP : + 218 postes |
| → DAJ : stabilité | → DRH : + 2 postes |
| → DASCO : - 54 postes | → DSIN : stabilité |
| → DCPA : stabilité | → DSOL : + 23 postes |
| → DDCT : stabilité | → DSP : + 10 postes |
| → DEVE : +28 postes | → DTEC : - 2 postes |
| → DFA : - 1 poste | → DU : + 1 poste |
| → DFPE : - 16 postes | → DVD : - 6 postes |
| → DICOM : stabilité | → IG : + 4 postes |
| → DILT : - 46 postes | → SG : stabilité |
| → DJS : + 10 postes | |



CAB (Cabinet de la Maire) : - 21 postes

- **0 création** : pour mémoire 1 poste au BP 2024 pour satisfaire les obligations réglementaires en matière de formation incendie
- **20 suppressions** (redéploiements) de postes : 10 d'adjoint administratif, 2 d'adjoint technique, 3 de SA et 5 d'attaché (2 postes d'adjoint administratif au BP 2025)
- **1 transformation** (solde négatif)

DAC (Direction des Affaires Culturelles) : + 28 postes (+ 35 au BP 2025) ramené à + 7 en excluant les 21 postes créés pour la résorption de l'emploi précaire (Pour mémoire, hors résorption de l'emploi précaire : + 14 au BP 2025, - 15 au BP 2023)

- **11 créations** (7 au BP 2025, 7 au BP 2024, 30 au BP 2023, 48 au BP 2022) : 11 postes (6 assistants spécialisés d'enseignement artistique et 5 professeurs d'enseignement artistique) pour le développement de l'offre pédagogique dans les conservatoires municipaux parisiens (pour mémoire au BP 2025 : 7 adjoints administratifs pour de nouveaux équipements (conservatoires et ateliers des beaux-arts) : site Cromot Dubourg (9^e), Ateliers de Chapelle International (18^e) et annexe Pivert (11^e) ; au BP 2024 : 5 créations pour l'ouverture de 2 nouveaux équipements et 2 postes d'ingénieurs pour le département des édifices cultuels et historiques pour la transition énergétique de ces édifices).
- **0 création cofinancée** Pour mémoire 8 au BP 2025 (2 attachés, 1 SA, 5 chargés d'études documentaires) pour l'archéologie préventive (Département de de l'histoire de l'architecture et de l'archéologie de Paris) :
- **21 résorptions d'emplois précaires** pour l'enseignement artistique : 9 assistants spécialisés d'enseignement artistique contractuels à temps non complet et 12 professeurs d'enseignement artistique (déjà 21 au BP 2025 avec la même répartition)
- **3 suppressions** (contrats de projet sortis du périmètre des emplois permanents) : contrats de projet pour les opérations d'archéologie préventive autour du Palais de justice
- **0 suppression** (redéploiements) Pour mémoire : 72 suppressions au BP 2024 et 45 au BP 2023
- **1 transformation** (solde négatif)

DAE (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi) : 0 (+ 3 postes au BP 2025)

- **0 création** (2 au BP 2025, 2 au BP 2024, 1 au BP 2023)
- **0 transfert** (1 au BP 2025 en provenance de la DILT)

DAJ (Direction des Affaires Juridiques) : 0 + (+ 1 poste au BP 2025)

- **0 création** (1 au BP 2025 : 1 attaché pour renforcer le bureau du droit de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'environnement, 3 au BP 2024)

DASCO (Direction des Affaires Scolaires) : - 54 postes (+ 114 postes au BP 2025) ramené à - 104 en excluant les 50 postes créés pour la résorption de l'emploi précaire (- 95 au BP 2025, - 98 au BP 2024, - 135 au BP 2023)

- **20 créations** (aucune création au BP 2025, 31 au BP 2024, 10 au BP 2023) : 11 SA, 5 conseillers des activités physiques et sportives, 2 techniciens supérieurs, 2 attachés
 - 14 pour la prévention des violences sexuelles sur mineur ;
 - 6 pour renforcer les moyens d'encadrement des équipes et le suivi des établissements
- **0 création cofinancée** (3 au BP 2025 pour le réseau EI-FEL : 1 attaché, 2 professeurs contractuels à temps non complet des cours municipaux d'adultes)
- **50 résorptions d'emplois précaires** (209 au BP 2025 : 200 adjoints d'animation et d'action sportive et 9 adjoints techniques des établissements d'enseignement, 316 au BP 2024, 145 au BP 2023) pour renforcer les pools de remplacement des agents techniques :



- 50 adjoints d'animation contractuels
- **4 transferts** : 4 postes d'adjoints techniques des établissements d'enseignement vers les Caisses des Ecoles (*aucun au BP 2025, 22 au BP 2024 : agents de restauration des collèges vers les Caisses des Ecoles, 25 au BP 2023*) :
- **0 transformation** (solde positif)
- **120 suppressions** (*redéploiements*) : 54 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive, 20 professeurs de la Ville de Paris (PVP), 6 animateurs, 40 agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) (*Pour mémoire : - 100 au BP 2025 : 48 postes d'adjoints d'animation contractuels, 30 agents ASEM, 20 professeurs contractuels des cours municipaux d'adultes, 2 PVP ; - 106 au BP 2024 : 75 postes d'agent technique des écoles (ATE), 16 PVP, 7 SA, 5 AT et 3 TSO ; - 120 au BP 2023*)

DCPA (Direction de la Construction Publique et de l'Architecture) : 0 (+ 4 au BP 2025)

- **0 création** (1 au BP 2025 1 technicien supérieur pour l'amélioration des locaux de travail: , 10 au BP 2024, 9 au BP 2023) :
- **0 création cofinancée** (3 au BP 2025 pour la performance énergétique en lien avec une convention ENEDIS : 3 ingénieurs)
- **0 suppression** (*redéploiements*) (2 au BP 2025, 17 au BP 2024)
- **0 transformation** (2 en positif au BP 2025)

DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires) : 0 (+ 9 au BP 2025)

- **0 création** (9 au BP 2025, 11 au BP 2024, 7 au BP 2023)
- **35 transferts** : 35 adjoints techniques au titre de l'acte II de la territorialisation de la Ville du quart d'heure dont 17 depuis la DPE, 12 depuis la DEVE et 6 depuis la DVD
- **1 transformation** (solde négatif)

DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) : + 28 postes (+ 29 au BP 2025)

- **40 créations** (50 AT au SEJ au BP 2025, 30 au BP 2024, 13 au BP 2023) : 37 adjoints techniques et 3 personnels de maîtrise au Service d'exploitation des jardins (SEJ) pour l'entretien de nouveaux espaces verts et des jardinières
- **0 suppression** (20 au BP 2025)
- **0 transformation** (1 au BP 2025 solde négatif)
- **12 transferts** vers la DDTC : 12 adjoints techniques au titre de l'acte II de la territorialisation de la Ville du quart d'heure

DFA (Direction des Finances et des Achats) : - 1 poste (+ 3 au BP 2025)

- **0 création** (1 au BP 2025)
- **0 création cofinancée** (2 au BP 2025)
- **1 suppression** (*contrat de projet sorti du périmètre des emplois permanents*) : contrat de projet pour la refonte du SI finances

DFPE (Direction des Familles et de la Petite Enfance) : - 16 postes (- 23 au BP 2025)

- **44 créations** (37 au BP 2025, 12 au BP 2024, 21 au BP 2023) : 44 adjoints techniques dont :
 - 22 pour la reprise en régie de la crèche Villa Marcès (11^e) : *3 agents de la petite enfance, 15 auxiliaires de puériculture, 2 éducateurs de jeunes enfants (EJE) et 2 puéricultrices* ;
 - 13 postes pour la fusion d'établissements d'accueil de la petite enfance (9^e-19^e-20^e) : *un agent de la petite enfance, 11 auxiliaires de puériculture et un infirmier* ;
 - 9 postes de RSAI dans le cadre de la réforme NORMA : *3 cadres de santé paramédicale, 3 infirmiers et 3 puéricultrices*
- **0 création cofinancée** (2 au BP 2025 pour la mise en place de la prestation de service unique)



- **61 suppressions** (*redéploiements*) : 61 postes correspondant à des équipements d'accueil de la petite enfance fermés pour travaux : *13 agents de la petite enfance, 23 auxiliaires de puériculture, 15 éducateurs de jeunes enfants (EJE) et 10 puéricultrices.* (**Pour mémoire** : - **62 au BP 2025** (8 agents de la petite enfance (*spécialité logistique*), 43 auxiliaires de puériculture, 7 EJE et 4 puéricultrices) et - **2 au BP 2024**)
- **1 transfert** (0 au BP 2025)

DICOM (Direction de la Communication) : 0 (- 13 postes au BP 2025)

- **0 suppression** : **13 au BP 2025** (1 poste de SA, 3 de technicien supérieur et 9 d'attaché)

DILT (Direction de l'Immobilier et de la Logistique) : - 46 postes (- 5 au BP 2025 sans prise en compte des 76 postes supprimés pour la promotion des 76 conducteurs en TSO)

- **0 création** : 1 poste au BP 2025 pour satisfaire les obligations réglementaires en matière de formation incendie
- **0 transfert** : 1 AT au BP 2025 vers la DILT, 10 AT au BP 2024 depuis la DAE dans le cadre de la réforme du ménage dans les établissements d'art
- **46 suppressions** (*redéploiements*) : 16 postes d'adjoints techniques (AT), 21 de TSO et 9 d'assistants exploitation conducteur (*Pour mémoire* : - **81 au BP 2025** : 5 suppressions nettes et 76 suppressions pour des promotions de conducteurs en TSO)

DJS (Direction de la Jeunesse et du Sport) : + 10 postes (+ 25 au BP 2025)

- **10 créations** (34 au BP 2025, 13 au BP 2024)
 - 8 postes d'adjoint technique (AT) pour la création d'un équipement multisports au centre sportif Carnot (12^e) ;
 - 2 postes d'AT pour l'extension du centre sportif Charles Moureux
- **0 suppressions** (*redéploiements*) : 9 JOP au BP 2025

DLH (Direction du Logement et de l'Habitat) : + 2 postes (+ 7 au BP 2025)

- **2 créations** (7 au BP 2025, 9 au BP 2024)
 - 1 poste de SA pour le contrôle des meublés touristiques (1 au BP 2025),
 - 1 poste de SA pour le suivi de la commission Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires (ARPP).

DPE (Direction de la Propreté et de l'Eau) : + 26 postes (+ 5 au BP 2023)

- **9 créations** (32 au BP 2025, 32 au BP 2024, 36 au BP 2023, 48 au BP 2022)
 - 9 postes de TSO au service technique de la propreté (STPP) pour le renforcement des équipes urgence propreté de l'après-midi (*Pour mémoire* : **18 au BP 2025** : 18 éboueurs, **30 au BP 2024** : 18 éboueurs et 12 TSO),
- **0 suppression** (*redéploiements*) (- 284 au BP 2025 : 272 postes de conducteurs au STPP-Service des moyens mécaniques. Ces postes s'ajoutant aux 76 supprimés aux TAM (DILT) soit 348 postes supprimés en miroir des 450 postes de TSO spécialité transports créés au BS 2024, pour accompagner le mouvement de promotion des conducteurs vers cette nouvelle spécialité + 12 autres postes, - 32 au BP 2024, - 30 au BP 2023) :
- **0 transformation** (+ 6 au BP 2025)
- **16 transferts** : 17 transferts vers la DDCT de postes d'adjoint technique au titre de l'acte II de la territorialisation de la Ville du quart d'heure, création d'un emploi budgétaire de directeur adjoint dans la cadre de la réforme de la haute fonction publique (poste en provenance des non répartis)



DPMP (Direction de la Police Municipale et de la Prévention) : + 218 postes (hors résorption d'emplois précaires : + 403 au BP 2025, + 359 au BP 2024, +78 au BP 2023)

- **400 créations** : la DPMP concentre les 2/3 du total des créations de postes du BP 2026 (à comparer aux 403 créations au BP 2025 (60 % du total des créations pour ce BP), 359 créations au BP 2024 (déjà près de la moitié des créations sur ce BP), 128 créations au BP 2023 (plus d'un tiers des créations du BP), 138 créations au BP 2022 et 129 créations au BP 2021) :
 - 25 postes de chef de service de la police municipale (55 au BP 2025, 25 au BP 2024, 10 au BP 2023) ;
 - 150 postes d'agent de police municipale (120 au BP 2025, 120 au BP 2024, 100 au BP 2023) ;
 - 225 postes d'agent d'accueil et de surveillance (AAS) (220 au BP 2025, 200 au BP 2024, 10 au BP 2023) ;
 - Aucun poste pour les corps suivants :
 - assistants sociaux éducatifs pour les intervenants sociaux en commissariat (pour mémoire : 3 au BP 2025, 5 au BP 2024) ;
 - fonctions support (pour mémoire : 5 au BP 2025, 4 au BP 2024) ;
 - directeur de la police municipale (pour mémoire : 5 au BP 2024 et 3 au BP 2023)
- **0 résorptions d'emplois précaires** (50 au BP 2025 : 50 agents d'accueil et de surveillance (AAS) pour déprécier les agents des points écoles)
- **182 suppressions** : 102 postes d'agent de surveillance et 80 postes d'inspecteur de sécurité

DRH (Direction des Ressources Humaines) : + 2 postes (+ 4 postes au BP 2025)

- **2 créations** : 2 postes de secrétaires médico-sociaux (amendement accepté par l'Exécutif en séance du CST) (Pour mémoire : 4 au BP 2025 : 1 poste de psychologue pour le Service d'Accompagnement et de Médiation (SAM), 1 poste d'ingénieur pour le système d'information des ressources humaines (SIRH), 2 postes de sages-femmes pour le plan Egalité ; 10 au BP 2024)

DSIN (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique) : 0 (+ 4 postes au BP 2025)

- **0 création** (Pour mémoire : 4 au BP 2025 : 4 postes d'ingénieurs dont 3 pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage transverse et 1 pour la cyber sécurité ; 8 au BP 2024)

DSOL (Direction de la Solidarité) : + 23 postes (+ 22,5 au BP 2025, + 33 au BP 2024, + 64 au BP 2023)

- **27 créations** (29 au BP 2025, 33 au BP 2024, 55 au BP 2023) : 27 assistants sociaux éducatifs pour la Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (CRIP 75) (déjà 27 postes d'assistants sociaux éducatifs créés au BP 2025).
- **0 création cofinancée** (12 au BP 2025 : 3 postes pour l'équipe mobile d'intervention dans les foyers de l'ASE, 1 chef de projet pour France Travail, 1 poste pour les appels à projet de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, 3 postes pour l'équipe mobile de prévention en lien avec la DRIL, 4 postes pour la cellule de suivi des cas de mort violente d'enfants.)
- **0 changement de périmètre** (- 9 au BP 2025 : 9 assistant socio éducatifs Titre IV)
- **4 suppressions** (contrats de projet sortis du périmètre des emplois permanents) : 3 contrats de projet pour le déploiement des équipes mobiles de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) : 1 d'assistant socio-éducatif, un d'infirmier et un de psychologue ; et un contrat de projet pour le projet France Travail : 1 poste d'attaché, (10 au BP 2025 : 5 SA, 5 assistants sociaux éducatifs, 24 au BP 2024)
- **0 transformation** (+ 0,5 au BP 2025)



DSP (Direction de la Santé Publique) : + 10 postes (+ 4 au BP2025, + 31 au BP 2024 hors résorption emploi précaire, + 11 au BP 2023)

- **10 créations** (4 au BP 2025, 52 au BP 2024, 7 au BP 2023, 26 au BP 2022) :
 - 2 postes en renfort (personnel paramédical et médico-technique) : 1 en orthophonie et 1 en psychomotricité,
 - 2 postes (*1 AT et 1 Technicien supérieur*) au service municipal d'action et de salubrité et d'hygiène (SMASH) (2 postes au BP 2025, 3 postes au BP 2024)
 - 4 postes d'infirmières et 2 postes de psychologues (amendement accepté par l'Exécutif en séance du CST)

DTEC (Direction de la Transition Écologique et du Climat) : - 2 postes (+ 2 au BP 2025)

- **2 suppressions** (*contrats de projet sortis du périmètre des emplois permanents*) : 1 contrat de projet pour le projet Horizon-Europe P2Green et un autre contrat pour le projet européen Near

DU (Direction de l'Urbanisme) : + 1 poste (- 2 au BP 2025)

- **1 création** : 1 poste de SA pour le renforcement de la police de l'urbanisme (aucune au BP 2025, 5 au BP 2024, 0 au BP 2023)
- **0 transformation** (-2 au BP 2025)

DVD (Direction de la Voirie et des Déplacements) : - 6 postes (+ 4 au BP 2025)

- **0 création** (12 au BP 2025 : *6 postes d'adjoints techniques pour renforcer les sections territoriales de voirie (STV) et 6 postes d'adjoints techniques pour les sections de maintenance de l'espace public pour l'équipe des releveurs d'incidents de voirie* ; 14 postes créés au BP 2024, 26 au BP 2024, 35 au BP 2023)
- **0 suppression** (- 12 au BP 2025) : *6 personnels de maîtrise, 1 technicien supérieur, 3 adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement, 2 ingénieurs*)
- **0 transformation** (solde neutre) (+ 4 au BP 2025)
- **6 transferts** vers la DDTC : 6 adjoints techniques au titre de l'acte II de la territorialisation de la Ville du quart d'heure

IG (Inspection Générale) : + 4 postes

- **4 créations** : 4 postes (2 d'inspecteur et 2 d'inspecteur général) pour renforcer les enquêtes administratives

SG (Secrétariat Général) : 0 (- 100 postes au BP 2025)

- **0 suppression** (redéploiements) (98 au BP 2025, 10,5 au BP 2024) dont **75 liées aux JOP** (1 administrateur, 6 ingénieurs, 67 attachés et 1 adjoint administratif) + **23 autres** (1 adjoint administratif, 2 SA, 11 attachés, 3 administrateurs, 5 ingénieurs et 1 directeur général)
- **0 transformation** (- 2 au BP 2025)



LA CHARTE DES UTILISATEURS DU SYSTEME D'INFORMATION (SI) DE LA VILLE DE PARIS (vote pour avis)

La précédente charte des utilisateurs du système informatique de la Ville datait de 2014. La version actualisée présentée pour vote au CST central vise à **rappeler notamment aux agents les usages qui doivent être faits des outils** et en particulier les développements actuels concernant **l'Intelligence artificielle (IA) et agentique**. La Charte comporte six grandes parties qui présentent successivement : les enjeux de la charte, les règles de bonne utilisation du SI, les préconisations pour un usage responsable du SI, les opérations de contrôle et de suivi, le signalement d'incidents et les sanctions en cas de non-respect de la charte.

Les enjeux : la charte définit un **cadre normatif** qui s'applique à tous les utilisateurs du SI (personnel de la Ville, CASVP, EPPM, Ecole du Breuil...) : il fixe les **principales règles d'usage** (obligation de discréption professionnelle, interdictions ...). Le SI comprend la totalité des moyens informatiques ou de télécommunication (postes de travail, tablettes, téléphones ...).

Les règles de bonne utilisation du SI : **10 fiches** présentent les règles de bonne utilisation de chacun des outils (ordinateurs, tablettes, smartphones, imprimantes, supports amovibles, réseau, comptes utilisateurs, espaces de stockage des données, applications internet et messagerie professionnelle).

Les préconisations pour un usage responsable du SI : **3 fiches** abordent les points suivants : sobriété et infobésité numérique, droit à la déconnexion, les matériels personnels ou non gérés par le service informatique, les conditions d'utilisation du SI à des fins personnelles

Les opérations de contrôle et de suivi : des **contrôles automatisés, ou manuels** peuvent être réalisés par le service informatique et porter sur la messagerie, l'utilisation du téléphone. Les règles de contrôle de l'Inspection Générale sont également définies.

Le signalement d'incidents : Les utilisateurs doivent les signaler au support SI ou à leur hiérarchie. De même, un signalement est requis en cas de fuites de données personnelles ou de tentatives d'hameçonnage.

Les sanctions en cas de non-respect de la charte : le non-respect de la charte peut entraîner pour les agents des sanctions **disciplinaires** voire d'éventuelles **poursuites judiciaires**, et pour des prestataires extérieurs des **ruptures de contrat** voire des poursuites judiciaires. Tout doute sur la légalité d'une opération ou toute demande de conseil peut être remonté auprès de la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN).

Vote des OS : Avis favorable exprimé => Vote POUR de la CFTC (11 voix POUR, 4 ABSTENTIONS)

En savoir plus » [La charte des utilisateurs du système d'information de la Ville de Paris](#)



LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) DE LA VILLE DE PARIS

(point inscrit pour information)

Le PCA de la Ville est le **document de synthèse à l'échelle de la Ville** qui rassemble l'ensemble **des mesures et procédures documentées visant à assurer le maintien**, y compris de façon temporaire et selon un mode dégradé, **des missions essentielles ou importante de la Ville**, puis la reprise planifiée des activités.

Il doit permettre de **répondre aux différents types d'indisponibilités** : indisponibilité des **locaux**, des **RH**, des **SI** et des **prestataires et fournisseurs**. Le PCA peut être activé en fonction de la situation de crise rencontrée.

Chaque direction élabore son PCA et celui de la Ville est établi à partir de ceux des directions. Les PCA sont présentés aux instances représentatives du personnel.

Le PCA de la Ville présente **l'organisation de la Ville** (référents PCS, cellule centrale de crise, plans de gestion de crise et fiches réflexes) et **les scénarios de risque** (risques naturels, technologiques, sanitaires, bâtimentaires et sociétaux) auxquels peut s'ajouter celui de cyber-attaque sur les SI de la Ville. Deux exemples de scénarios de risques sont présentés : celui d'une crue de la Seine et celui d'une cyber-attaque

En savoir plus » [Le Plan de Continuité d'activité \(PCA\) de la Ville de Paris](#)

La CFTC à vos côtés !
Pour vous défendre et vous informer

